

*Initiatives ministérielles*

en sorte que ce soit l'argent qui décide. On veut que ce soit les citoyens. C'est de la nature la plus élémentaire, la plus essentielle du fonctionnement d'une démocratie et il y a un principe séculaire qui a été reconnu et vécu dans la démocratie canadienne à cette fin.

Pourquoi donc, à l'occasion d'une décision certainement plus importante encore que de choisir un gouvernement, la Chambre des communes déciderait-elle de s'éloigner de cette longue, ancienne et solide tradition démocratique canadienne et faire en sorte qu'on brise l'égalité, qu'on brise l'équilibre entre les parties en présence?

Quel est le principe qui, tout à coup, justifierait le législateur canadien à se dissocier d'une tradition qui fait l'honneur de la démocratie canadienne?

Monsieur le Président, le seul argument que j'ai entendu, moi, c'est l'existence maintenant d'une Charte canadienne. Étrange paradoxe que celui qui veut qu'une Charte qui a été supposément mise en vigueur pour protéger la liberté d'expression pour maintenir les droits civils, pour empêcher les iniquités, étrange paradoxe qui fait que c'est justement l'existence de cette Charte qui maintenant empêcherait le législateur de maintenir une tradition démocratique qui justement vise à maintenir l'équité entre les partis dans un débat essentiel pour l'avenir du Québec et du Canada.

Il faut croire, monsieur le Président, que cet argument ne tient pas. Le minimum de respect que nous pouvons nourrir pour la Charte canadienne des droits et libertés doit nous faire postuler que cette Charte ne peut pas vouloir une iniquité, que cette Charte ne peut pas obliger le législateur à poser un geste injuste, à poser un geste discriminatoire. C'est tout le contraire.

Mais s'il y avait un risque à prendre, monsieur le Président, pour le législateur, quant à un recours éventuel qu'intenteraient des opposants au projet de loi, il faudrait le prendre du côté de la liberté d'expression, il faudrait le prendre du côté de l'équité, du côté d'un équilibre entre les partis.

Je soumets, monsieur le Président, qu'indépendamment des antagonistes, je sais qu'il y en a, indépendamment des amertumes, bien sûr qu'il y en a, mais ne serait-ce que par respect de cette longue continuité démocratique canadienne à laquelle le Québec participe et à laquelle le Québec voudra d'ailleurs s'inspirer s'il devient souverain, parce que la démocratie canadienne, c'est une chose en laquelle on croit, que nous respectons et qui est une des grandes valeurs que nous reconnaissons dans notre pays.

Pourquoi, au moment où on veut reconstruire le pays, où on veut permettre à des gens de se prononcer fondamentalement sur son existence, ses droits fondamentaux, pourquoi allons-nous nous dissocier du principe de l'équité en matière de dépenses?

Je n'ai pas entendu une seule démonstration, une seule justification de la part du gouvernement qui nous permettrait de croire qu'il faille maintenant mettre ce principe de côté. Quand je dis que nous avons l'expérience de la chose au Québec, c'est vrai que nous l'avons, parce qu'au Québec, nous avons une Charte des droits aussi, en 1980, lorsque le gouvernement a tenu ce référendum, avec des limites de dépenses, avec des comités du oui et du non. N'importe qui aurait pu se prévaloir d'un recours fondé sur la Charte québécoise pour empêcher le gouvernement de tenir un référendum qui supposément aurait brimé les libertés d'expression. Ce n'est pas le cas, parce que dans le fond, nous savons bien que la meilleure façon de brimer la liberté d'expression, c'est de faire pencher la balance, c'est de priver l'un des débatants des moyens financiers et de les donner au complet à l'autre.

Monsieur le Président, je crois que nous devrions, comme législateurs, faire en sorte que ce soit les citoyens qui décident. Et dans la mesure même où ce référendum vise à donner la parole aux citoyens, à faire en sorte que ce ne soient pas les establishments politiques, que ce ne soient pas des gens qui viennent court-circuiter l'opinion des citoyens dans un débat important, dans la mesure où c'est parce qu'on veut faire parler les citoyens, il faudrait justement s'assurer que ce ne sont pas les grosses compagnies, que ce ne sont pas les banques, que ce ne sont pas les gros financiers, que ce ne sont pas les ramasseurs de fonds qui vont faire pencher la décision du côté de l'argent. Ne serait-ce que par respect du principe du référendum, puisqu'il s'agit de référer l'affaire au peuple, tenons-nous en au peuple et faisons en sorte que la population puisse décider librement, en toute équité.

Je ne peux pas comprendre que dans un Parlement où depuis 125 ans, on débat des projets de lois qui visent en sorte à défendre la démocratie, à protéger les droits démocratiques toujours menacés, qu'aujourd'hui, 125 ans après, nous soyons en train de plaider contre un gouvernement qui veut nous faire croire qu'il est obligé, au nom de la liberté d'expression, de justement la limiter et la fouler au pied, cette liberté d'expression.

Ce que nous revendiquons n'est pas une revendication subversive. Nous demandons que l'on édicte des règles d'équité, des règles de respect de la démocratie et que l'on fasse en sorte que le citoyen parle librement. Et là-dessus, nous appuyons totalement la démarche entreprise par le député de Jonquière. Nous pouvons avoir des différends, mais nous croyons que c'est lui qui a raison. Et nous espérons qu'il s'élèvera plusieurs voix des deux côtés de la Chambre et qu'il s'en élèvera de plus en plus du côté des conservateurs pour faire en sorte que la liberté soit maintenue.

• (1540)

Deuxièmement, au sujet des deux comités, la loi actuelle en prévoit plutôt une multiplicité. Il y a une appa-